

Le Projet personnel et professionnel ou Projet professionnel étudiant en Licence à l'Université

En 2014, un article du site EducPros dressait le bilan de l'intégration du module de Projet personnel et professionnel (PPP) ou Projet professionnel de l'étudiant (PPE), selon les appellations locales, au sein de la Licence à l'Université. Mis en place dès 1984 à l'Université de Lyon 1, cet enseignement est désormais au programme des Licences de la moitié des universités françaises. Il est instauré dans l'ensemble des filières de l'enseignement supérieur, que ce soit au sein des sciences humaines, des lettres, des sciences de gestion, d'économie ou des cursus en sciences et techniques.

Depuis la loi sur les libertés et responsabilités des universités de 2007 (LRU), l'orientation et l'insertion professionnelle sont devenues une mission à part entière du système d'enseignement supérieur¹. Dans cette optique, la mise en place du PPP ou PPE en première année de licence comme unité d'enseignement obligatoire permet aux étudiants de réfléchir à l'adaptation de leur parcours de formation à leur projet professionnel avec pour objectif de favoriser leur accès sur le marché de l'emploi.

1. Delphine Dauvergne, « Projet professionnel en licence : à chaque université sa méthode », EducPros.fr, 29/04/2014 (<http://www.letudiant.fr/educpros/enquetes/projet-professionnel-en-licence-a-chaque-universite-sa-methode.html>).

Construire son projet personnel et professionnel

Cette unité d'enseignement est prise en charge par des enseignants-chercheurs de différentes disciplines, parfois en collaboration avec le service commun d'orientation de l'université. L'article d'EducPros a examiné les différentes manières de réaliser le PPP et le PPE selon les universités. Toutes se rejoignent sur un parcours pédagogique réalisé en plusieurs étapes pour lesquels cet ouvrage méthodologique donnera des conseils et des outils :

« On leur demande d'abord d'effectuer des recherches documentaires sur le domaine qui les intéresse, puis de réaliser des interviews de professionnels. La validation s'effectue par le rendu d'un petit dossier faisant le compte-rendu des recherches et des entretiens² ».

En 2011, une enquête a été menée à l'Université de Lyon 1, établissement pionnier dans l'intégration du module (1984)³ auprès de 830 étudiants. 79 % des étudiants interrogés considéraient que la réalisation de ce projet leur *« avait permis d'obtenir une information précise sur le domaine professionnel qui les intéressait. Environ un tiers des étudiants avaient décidé de modifier leur projet professionnel initial grâce à cette expérience⁴ ».*

EducPros cite les propos d'une étudiante ayant réalisé son PPE en 1994 : *« Cela peut créer un électrochoc. Dans mon cas, alors que je voulais faire de la recherche scientifique, j'ai fait une rencontre déterminante qui m'a aidée à me poser les bonnes questions ».* L'étudiante en question a ensuite trouvé sa voie et s'est tournée vers le domaine de la vulgarisation scientifique⁵.

Voici ci-après les consignes officielles du PPP ou PPE dans trois universités.

2. *Ibid.*

3. Le module « projet professionnel » a été initié à la faculté des sciences de l'Université de Lyon 1 en 1981, rendu obligatoire pour tous les étudiants de cette faculté trois ans plus tard puis adapté et développé pour les IUT dès les années 1990. Claudie Millaud-Collier *et al.*, *Projet professionnel de l'étudiant : les nouvelles donnes*, Paris, Onisep, 2002.

4. Delphine Dauvergne, « Projet professionnel en licence : à chaque université sa méthode », EducPros.fr, *op.cit.*

5. *Ibid.*

À l'Université de Nantes, faculté des sciences et des techniques

« Durant votre L2, un module baptisé "Projet professionnel de l'étudiant" adapté à votre parcours, vous permet de :

- mieux connaître les métiers auxquels vous pourrez accéder après vos études universitaires, en fonction de votre discipline et de vos orientations ;
- consolider votre projet professionnel, par la réalisation d'un bilan personnel, sur la base de votre Carnet de route. Après quelques cours communs proposant des outils et méthodologie de bilan personnel, vous serez reçus par l'enseignant en entretien individuel pour discuter de votre projet universitaire et professionnel et déceler les atouts et les obstacles à votre ambition. L'objectif est de vous aider à réfléchir à votre avenir sans urgence ni enjeu risqué ».

Source : http://www.sciences-techniques.univ-nantes.fr/14793283/0/fiche_pagelibre/&RH=1308826588953

À l'Université de Lille, filières sciences humaines et sociales

« Objectifs du Projet personnel et professionnel de l'étudiant :

Cet enseignement du semestre 2 de la Licence a pour objectif l'acquisition d'une méthode de travail qui permettra à l'étudiant d'élaborer progressivement son projet professionnel en lien avec son projet de formation. Cette méthode constituera le fondement des démarches à venir pour l'accès à l'emploi.

Public visé : tous parcours de licence L1.

Enseignement proposé au titre du semestre 2 : 10h TD d'enseignement présentiel (5 séances de 2h).

Validation de 3 crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

Détail des séances : vous choisissez librement votre thème de recherche (métier, secteur d'activité...). En équipe de deux ou trois, vous faites le point sur ce que vous savez ou croyez savoir sur le métier choisi.

Une recherche documentaire : vous effectuez une recherche documentaire et restituez les premiers résultats au reste du groupe.

Construire son projet personnel et professionnel

Des prises de contact et des rencontres avec des professionnels : en équipe, vous réalisez au moins une interview de professionnels et en rendez compte au reste du groupe.

De la créativité et un exercice d'expression écrite : vous réalisez un dossier personnel dans lequel vous restituez la démarche adoptée.

Un exercice de communication orale : vous présentez oralement, en équipe, les principaux résultats de votre recherche en vous appuyant sur un poster.

Vous serez accompagné-e par des enseignants et des professionnels de l'orientation.

Un accompagnement à la recherche documentaire sera proposé au Service universitaire d'aide à l'information et à l'orientation (SUAIO).

Modalités d'évaluation : Session 1 : dossier, poster et exposé oral / Session 2 : dossier ».

Source : <https://ged.univ-lille3.fr/nuxeo/nxfile/default/22ee7f18-0763-4247-b36f-f7b9544bbc94/blobholder:0/S2-UE10-PPE.pdf>.

À l'Université de Reims Champagne-Ardenne, ensemble des filières

Le module « Projet professionnel de l'étudiant » existe à l'Université de Reims Champagne-Ardenne depuis 2010 et s'inscrit dans la maquette des enseignements de Licences 1, 2, 3. Un groupe de travail a proposé un référentiel commun à toutes les formations pour la mise en œuvre du PPP.

Ce module est l'une des mesures d'aide à la réussite mises en place par notre université ; d'autres modules, ateliers et conférences existent liés à la préparation de l'insertion professionnelle (techniques de recherche de stages et d'emploi, présentation d'outils liés à la recherche de stage, rencontres avec les professionnels, conseil et accompagnement individuel et collectif, sensibilisation aux métiers de l'enseignement...). L'Université s'inscrit ainsi dans la logique d'une maîtrise des connaissances en proposant d'accompagner l'étudiant dans ses études, son orientation, sa réorientation, son insertion professionnelle.

Introduction au Projet personnel et professionnel

Une condition majeure à la réussite dans toute action ou projet, c'est la motivation qui nous anime et qui sera renforcée par la confirmation de l'intérêt qu'on va y porter. Vous devenez acteur de votre orientation.

Ainsi, le projet professionnel vous aidera à :

- confirmer votre choix d'étude (ou un autre au plus tôt) en identifiant les débouchés professionnels et les différents niveaux de formation ;
- répondre par vous-même aux questions « à quoi ça sert ? » trop souvent entendues ;
- vous projeter dans un avenir professionnel possible, à travers une démarche d'enquête auprès de professionnels, en rencontrant la réalité actuelle d'un métier ou d'un secteur professionnel et son devenir vraisemblable ;
- acquérir à cette occasion une méthode, celle de la recherche. Une autre condition intervient aussi dans la réussite de vos études qui est votre capacité à développer et à mettre en œuvre d'autres aptitudes que des compétences strictement disciplinaires. Ainsi on vous demandera de faire preuve d'autonomie, d'initiative, d'esprit critique, de savoir travailler en équipe, de savoir communiquer les résultats d'un travail, d'une recherche, de savoir appréhender des environnements professionnels qui se modifient sans cesse et d'y évoluer progressivement et avec aisance. Ces compétences s'acquièrent par un travail personnel, nécessaire et concomitant à vos enseignements classiques.

La méthode

Au départ, un métier ou une profession que l'étudiant a vraiment envie d'explorer ; ce choix sera écrit dès le premier cours en amphi, deux choix même, vous seront demandés pour permettre une répartition équilibrée des groupes si de besoin.

- Choix du thème par l'étudiant (individuel, en amphi).
- Formation des équipes (3 à 4 étudiants).
- Recherche documentaire.
- Réalisation d'interviews avec des professionnels (en binôme).

- Rédaction d'un dossier individuel.
- Préparation de l'intervention orale et du poster (en équipe).
- Examen : soutenance orale avec support d'un « poster » (prestation individuelle et collective).

Des conférences professionnelles ou des actions permettant de contacter les professionnels de vos secteurs vous seront conseillées.

Source : http://www.univ-reims.fr/orientation-et-insertion/insertion-professionnelle/gallery_files/site/1/303/446/12388/15712/21780.pdf

Le Projet personnel et professionnel au sein du Diplôme Universitaire de Technologie

Du côté des Instituts Universitaires de Technologie (IUT), composantes technologiques de l'Université, le module du Projet personnel et professionnel est intégré aux enseignements obligatoires depuis la rentrée universitaire 2005⁶. Après quelques expérimentations dans certains IUT, ce nouveau module a pris place de manière officielle au sein du Programme pédagogique national des 24 spécialités du Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) et de leurs options. Ce module prend sa place dans les unités d'enseignement (UE) 1, 2, 3 et 4 proposés durant les deux ans du DUT.

6. Sur la genèse de ce dispositif pédagogique, son introduction et sa généralisation : *Livre blanc sur le système IUT après 40 ans d'existence. Histoire, bilan et perspectives*, 2007, p. 14 (http://www.iut-fr.net/files/fck/File/documents/publications/livre_blanc_iut_2007.pdf) ; Johanne Masclat, Claire Leconte, « Le projet personnel et professionnel : création d'une démarche fonctionnelle adaptée à l'IUT », *Psychologie du travail et des organisations*, vol. 13, n°2, 2007, p. 73-95.

Le système des Instituts Universitaires de Technologie

L'Institut Universitaire de Technologie est une composante de l'Université française. En 2017, il existe 113 IUT en France localisés dans 201 communes⁶. Ces IUT regroupent 675 départements d'enseignement et 116 205 étudiants (France métropolitaine et Départements d'Outre-Mer, hors licences professionnelles). Parmi ces étudiants, 48 377 sont inscrits en DUT orientés vers les métiers du secteur de la production et 67 828 en DUT préparant vers les métiers des services. Ils appartiennent aux 2,3 millions d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur.

Quatre modes de certification existent pour le DUT : la formation initiale, la formation continue, l'apprentissage et la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Source : « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche », édition 2016, ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/97/5/depp_rers_2016_614975.pdf

Les 24 spécialités du Diplôme Universitaire de Technologie

Les spécialités du Diplôme Universitaire de Technologie sont définies dans le cadre de l'Espace européen, notamment par l'arrêté du 10 août 2005 relatif au DUT.

Les spécialités du diplôme sont pour le secteur de la production et le secteur des services : Carrières juridiques ; Carrières sociales ; Chimie ; Génie biologique ; Génie chimique – génie des procédés ; Génie civil – construction durable ; Packaging, emballage et conditionnement ; Génie électrique et informatique industrielle ; Génie industriel et maintenance ; Génie mécanique et productique ; Génie thermique et énergie ; Gestion administrative et commerciale des organisations ; Gestion des entreprises et des administrations ; Gestion logistique et transport ; Hygiène, sécurité, environnement ; Information-communication ; Informatique ; Mesures physiques ; Qualité, logistique industrielle et organisation ;

7. Source : <http://50ans.iut.fr/>

Réseaux et télécommunications ; Science et génie des matériaux ; Métiers du multimédia et de l'Internet ; Statistique et informatique décisionnelle ; Techniques de commercialisation.

Programme pédagogique nationale des 24 spécialités du DUT consultable : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53575/programmes-pedagogiques-nationaux.html.#DUT-et-LMD>

Cette innovation pédagogique au sein des enseignements dispensés dans les Instituts Universitaires de Technologie concerne aussi bien les DUT orientant vers les métiers du secteur secondaire de l'économie que pour ceux du tertiaire. Au même titre que les stages obligatoires effectués en entreprise ou les projets tuteurés, elle contribue à renforcer la dimension « professionnalisante » des études supérieures.

Au sein du DUT, le module « Projet personnel et professionnel » se décline au cours des quatre semestres du diplôme. Chaque semestre du PPP est considéré comme une étape visant à accompagner l'étudiant dans la construction de son projet professionnel. Celui-ci prend différentes directions selon les aspirations singulières de l'étudiant, les spécialités du diplôme ou le type de certification (formation initiale, formation continue, apprentissage) :

- l'insertion professionnelle à l'issue du DUT ;
- la poursuite d'études.

Après le DUT : la poursuite d'études ou l'insertion sur le marché de l'emploi

Depuis plusieurs décennies, dans un contexte d'élévation générale du niveau d'études de la population, la tendance observée est, du côté des étudiants, à la poursuite des études au-delà du DUT.

Si certains DUT amènent toutefois les étudiants à s'insérer sur le marché de l'emploi à l'issue des deux ans d'études, la poursuite des études supérieures au-delà du DUT s'observe fortement pour la majorité des spécialités (« gestion des entreprises et des administrations »,

« techniques de commercialisation », « information-communication », « carrières juridiques », etc.).

L'enquête nationale sur le devenir des titulaires de DUT indique que 79 % des diplômés du DUT en 2013 ont poursuivi leurs études.

Source : *Le devenir des diplômés des IUT, 13^e enquête nationale, 2015* (<http://www.iut.fr/publications/le-devenir-des-etudiants.html>).

Que l'étudiant poursuive ses études supérieures ou qu'il accède au marché de l'emploi à l'issue du DUT, le PPP consiste en une aide :

- à la formalisation d'un projet professionnel ;
- à la transmission d'outils visant à connaître le monde du travail et des métiers ;
- à rendre cohérentes les aspirations de l'étudiant et la réalité professionnelle ;
- à responsabiliser chaque étudiant pour identifier les offres de stages, d'emplois, de contrats d'alternance ainsi que les formations adaptées à son projet.

Signe d'une injonction à l'autonomie, l'étudiant devient, dans le cadre de ce module, acteur de son orientation et « *entrepreneur de lui-même* »⁸. Visant à la mise en forme d'un projet professionnel individuel, le PPP cherche plus généralement à favoriser la socialisation aux normes et aux valeurs du monde du travail et des entreprises. Outre la recherche de stages ou d'emplois, l'enjeu est avant tout l'acquisition des règles de fonctionnement du marché de l'emploi à travers la connaissance des métiers, les techniques de rédaction d'un curriculum vitae, les tests de recrutement, les entraînements à l'entretien d'embauche.

Dans la construction du projet, quatre étapes sont programmées au sein du module PPP, selon le Programme pédagogique national du diplôme des 24 spécialités du DUT.

8. Stéphane Tralongo, « La méthode du projet personnel et professionnel : un "travail de soi" des étudiants », *Sociologies pratiques*, n° 17, 2008, p. 95.

Organisation du Projet personnel et professionnel selon le Programme pédagogique national des DUT

Semestres	Volume horaire	Contenu et objectifs
Semestre 1 : « Découverte de l'environnement professionnel et des métiers »	15 heures	Découvrir l'amplitude des métiers et des environnements professionnels liés à la spécialité du DUT préparée. Appréhender la diversité des environnements professionnels et des conditions d'exercice, celle des savoirs et savoir-faire des différents métiers, enfin les qualités et compétences requises pour les exercer. Initiation à la démarche de projet. Accompagner l'étudiant dans la détermination du secteur d'activité ou de l'environnement professionnel dans lesquels il souhaite effectuer son stage ; l'aider à élaborer des outils pertinents et efficaces concernant sa recherche de stage ; lui transmettre une méthodologie de techniques de recherche de stage et d'emploi.
Semestre 2 : « Les outils de connaissance de la personnalité »	15 heures	Recherche et inventaire des outils de connaissance de la personnalité. Mieux se connaître pour bien s'orienter dans ses études et dans sa vie professionnelle. Il s'agit dans ce module de faire en sorte que l'étudiant énonce peu à peu ses appétences, ses souhaits et ses projets en termes de vie personnelle et professionnelle. Argumenter sur ses choix quant à son parcours au sein du DUT (modules complémentaires) et post-DUT.

Semestres	Volume horaire	Contenu et objectifs
Semestre 3 : « Conception et mise en œuvre du projet d'orientation »	15 heures	<p>Il s'agit de permettre à l'étudiant de construire son parcours post-DUT, en analysant les différentes pistes qui s'offrent à lui afin qu'il choisisse et mette en œuvre la plus pertinente pour lui. L'étudiant devra acquérir des connaissances sur les formations complémentaires au DUT et sur les parcours post-DUT, sur la formation tout au long de la vie (dont VAP 1985, VAE...). Il devra également savoir déchiffrer une offre d'emploi, une offre de formation, pour mieux appréhender le marché de l'emploi. Un premier positionnement de l'étudiant entre le secteur d'activité visé et ses motivations peut se faire.</p>
Semestre 4 : « Bilan / Techniques de recherche d'emplois, préparation au recrutement ; ou recherche de formations et candidature »	15 heures	<p>Bilan des expériences acquises pour préciser la suite du parcours de l'étudiant.</p> <p>Pour les étudiants souhaitant s'insérer directement sur le marché du travail uniquement (techniques de recherche d'emplois, préparation à l'entretien de recrutement et simulations d'entretiens).</p> <p>Pour ceux souhaitant poursuivre leurs études, les offres des acteurs publics et privés engagés dans l'enseignement supérieur peuvent leur être présentées lors de rencontres, salons, ou « journées portes ouvertes ».</p> <p>Des sessions d'entraînement aux tests de sélection peuvent être proposées.</p>

Le PPP (ou PPE) du 1^{er} semestre de la Licence et du DUT : découverte de l'environnement professionnel et des métiers

Ce manuel se focalise uniquement sur la première étape du PPP se déroulant lors du premier ou deuxième semestre de la licence, et du premier semestre du DUT : « PPP : découverte de l'environnement professionnel et des métiers (Unité d'enseignement 1 ou 2) ». Nourri d'une pratique enseignante menée auprès de plusieurs groupes de 30/32 étudiants dans un IUT orientant vers les métiers du secteur tertiaire, il constitue un guide pour les étudiants comme pour les enseignants en charge de ce module. L'enjeu est de proposer des consignes, des conseils et des outils méthodologiques adaptés à la réalisation du PPP. Les exemples figurant dans ce manuel sont extraits de travaux effectués par les étudiants et visent à illustrer les consignes et objectifs fixés. La « commande pédagogique » adressée aux étudiants lors de la première séance du semestre est ici formulée de façon la plus claire possible. Les équipes pédagogiques qui le souhaitent peuvent l'adapter, la modifier et la faire évoluer selon les moyens dont ils disposent (taille plus limitée des groupes, usages des outils multimédia, etc.).

La première étape du PPP consiste, pour l'étudiant, à découvrir un métier et un environnement professionnel. Cette découverte, qui peut conduire l'étudiant à élaborer son propre projet professionnel, s'effectue en suivant un parcours de 6 étapes. Ces étapes vont être détaillées et illustrées dans les chapitres du guide. Chacune d'elles se finalise par la rédaction d'un document (« fiche métier » ; « portrait statistique » ; « guide d'entretien », « retranscription de l'entretien ») et par la réalisation d'un entretien avec un(e) professionnel(le) exerçant le métier sélectionné. L'ensemble des étapes (documents et tâches réalisés) se finalise par un exposé oral (présentation du PPP) et par la rédaction d'un dossier d'une quinzaine de pages. Ces deux exercices faisant l'objet d'une évaluation.

Objectifs et plan de l'ouvrage : un parcours en six étapes

Cet ouvrage est conçu comme un guide. Il accompagne les étudiants de Licence et d'IUT dans la construction de leur PPP « Découverte de l'environnement professionnel et des métiers ». À l'issue de ce premier travail, l'étudiant doit se situer par rapport à un secteur d'activité ou à un métier. Cette réflexion doit le conduire à orienter la recherche de son premier stage qu'il aura à effectuer lors du deuxième semestre de la première année de Licence ou de DUT et/ou lors de la deuxième année.

Le plan de ce guide suit le cheminement de la « découverte de l'environnement professionnel et des métiers » que propose le PPP pour le premier semestre. Cette « découverte » suppose la sélection d'un métier, la définition d'un secteur d'activité et l'identification d'une branche professionnelle (Étape 1). Le travail se poursuit avec la rédaction d'une « fiche métier » à partir de recherches documentaires (Étape 2). Ce recueil de données socio-économiques et leur restitution menée de façon pertinente se prolongent lors de la réalisation d'un « portrait statistique » présentant la réalité objective du métier (Étape 3).

Le chapitre 4 donne des clés pour prendre contact et préparer la rencontre avec un professionnel : prise de contact, définition des conditions de la rencontre, rédaction du guide d'entretien qui structurera la discussion (Étape 4).

Le chapitre 5 fournit des conseils pour le bon déroulement de l'entretien mené avec une personne exerçant le métier choisi dans le secteur et la branche définis. Il donne aussi des indications quant à la retranscription de l'interview. La retranscription est en effet utile pour mener ensuite une réflexion sur les apports de cette rencontre au projet professionnel de l'étudiant. Il comparera ainsi les données générales recueillies dans la fiche métier et le portrait statistique, à celles contenues dans les propos du professionnel interrogé (Étape 5).

Construire son projet personnel et professionnel

Enfin, le dernier chapitre (Étape 6) présente aux étudiants, comme aux membres des équipes pédagogiques en charge du PPP, les modalités d'évaluation possibles du module. Celle-ci prend la forme d'un exposé oral puis d'un dossier individuel rédigé.

Avant la bibliographie et la sitothèque regroupant un ensemble de ressources utiles au projet (ouvrages, revues, sites Internet), nous proposons (Annexe 2) le journal de bord du Projet personnel et professionnel. Comme ce guide, il s'adresse à l'étudiant et il rappelle et centralise les différents outils méthodologiques nécessaires au projet (tableau de prise de contacts, fiche métier, etc.). Pour chacune des étapes, l'étudiant peut remplir directement le contenu des tableaux et des encadrés en fonction du métier qu'il a sélectionné. Ce journal de bord, conçu comme un cahier accompagnant l'étudiant dans son PPP tout au long du semestre, lui permet ainsi d'intégrer les consignes, les objectifs, et de s'appropriier les outils méthodologiques proposés dans ce guide.

Afin d'être le plus clair et précis possible, nous avons veillé à fournir des exemples du travail réalisé par des étudiants-es de l'IUT Paris Descartes. Nous les remercions de leur précieuse collaboration. Présents dans chacun des chapitres, ces cas viennent illustrer les consignes et éclairer au mieux les lecteurs engagés dans le PPP.